

**Réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2016**  
**20h00**  
**Convoqué le 4 mai 2016**

**Présents :** Mmes BARRAQUAND Angélique, BOREL Amandine, BOUVIER Danielle, MM CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM. FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, Mme GUIRIMAND Marie-Odile (à partir de 20h35), MM. HAINZELIN Pierre, LAFOREST Jean-Daniel, MORIN Christian, MILESI Pascal, RAMBAUD Guy, Mmes TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

**Absents excusés :** M. GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Angélique BARRAQUAND), Mme LEBON Ludivine (procuration à Damien FERLIN), Mme PERROT Tiffany (procuration à Christian MORIN), Mme GUIRIMAND Marie-Odile (jusqu'à 20h35 procuration à Evelyne TEZIER)

Madame Mauricette VALLET a été élu secrétaire.

**1- Installation de madame Amandine BOREL**, nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Madame Armelle MILLAR

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 26 avril 2016 : Le Maire décide de fixer le droit de place à 2,00€ le m2 par mois pour l'utilisation de l'espace public, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2016, pour l'installation de terrasses par les commerçants. (il précise qu'il n'a pas augmenté le tarif mais a demandé aux commerçants d'organiser en contrepartie une festivité cet été)

**2- Approbation compte rendu du 29 mars 2016 :**

**Point n°2 compte administratif eau : le report 2014 section fonctionnement est corrigé, il convient de lire 127 597,17€. La modification étant prise en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**3- Tirage au sort des jurés d'assises :**

Sont tirés au sort :

- Monsieur Luc THOMAS
- Madame Raymonde VIGNON épouse MULLER
- Monsieur Éric CORDIER
- Madame Magaly LUYTON
- Madame Danielle VERNIN épouse BRETIERE
- Madame Jacqueline ARMAND

**4- Facturation intervention déneigement et personnel communal :**

Le Maire informe l'assemblée que le 17 mars 2016, un autocar de la société Aurore Evasion, Le Pont de Beauvoisin, transportant des scolaires, a emprunté la voie communale de l'Echarasson, fermée à la circulation par arrêté municipal. Il s'est retrouvé bloqué par la neige. Pour la sécurité des passagers, la commune a fait intervenir un engin de déneigement.

Le Maire propose de facturer à l'entreprise le déneigement et le temps de travail des 2 agents municipaux pour un total de 421€ (déneigement 360€ + temps de travail des agents : 61€)

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à émettre un titre de 421€ à l'encontre de la société Aurore Evasion pour l'intervention de déneigement du 17 mars 2016.**

**5- Tarif location matériel :**

Dans le cadre de la mutualisation du matériel, la commune de Saint-Jean-en-Royans peut mettre à disposition des collectivités qui en font la demande des engins avec ou sans chauffeur.

Le Maire propose de fixer les tarifs d'utilisation.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer comme suit les tarifs pour l'utilisation des engins par d'autres collectivités.**

Nacelle	sans chauffeur	120€/jour
Tracteur CASE	sans chauffeur	120€/jour
Tracto Pelle JCB	avec chauffeur	200€/jour
Camion 10 tonnes	sans chauffeur	150€/jour
Fourgon plateau	sans chauffeur	80€/jour
Balayeuse	avec chauffeur	350€/jour
Chauffeur		30€/heure

#### **6- Participation classes transplantées école élémentaire Pasteur :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour participer, dans le cadre des classes transplantées, à hauteur de 11€ par nuit et par élève St Jeannais scolarisé à l'école élémentaire Louis Pasteur.**

Le séjour se déroulera à Vassieux-en-Vercors, pour les classes de CE, du 9 au 13 mai 2016 : 56 enfants sont concernés à ce jour soit un montant d'aide de 11€x 56x 4 nuits = 2 464€

#### **7- Suppression postes suite changement de grades :**

Le conseil municipal a délibéré le 8 février 2016 pour créer au 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite aux avancements de grade :

- un poste d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- trois postes d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- un poste d'Agent de maîtrise principal

Suite à l'avis favorable du la CAP en date du 29 mars 2016 concernant ces avancements de grade, les agents ont été nommés et il convient de supprimer les postes aux anciens grades.

#### **Accord du conseil municipal à l'unanimité pour supprimer**

- un poste d'Adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe
- trois postes d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe
- un poste d'Agent de maîtrise territorial

#### **8- Convention de servitudes commune/ERDF :**

Le Maire informe l'assemblée qu'ERDF va procéder :

- au passage, lieudit Les Mures section AE n°366, de lignes électriques souterraines.
- à l'implantation d'ouvrages aériens et souterrain, lieudit La Ville section AL 782 (aérien), 350 (aérien, souterrain)

Il convient de signer des conventions avec ERDF concernant la réalisation, l'exploitation et les servitudes liées à ces modifications.

#### **Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer ces conventions avec ERDF**

#### **9- Décision modificative n°1 budget commune:**

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante :**

	Article	Somme TTC
<b>Fonctionnement dépenses</b>		
Dotations aux amortissements	6811	+ 6 522,95 €
Virement à la section d'investissement	023	- 6 522,95 €
<b>Investissement recettes</b>		
Virement de la section de fonctionnement	021	- 6 522,95 €
Frais d'études, d'élaboration	2802	+ 1 981,00 €
Frais d'étude	28031	+ 1 937,95 €
Bâtiments et installations	2804182	+ 1 012,00 €
Concessions et droits similaires	28051	+ 1 592,00 €

#### **10- Décision modificative n°1 budget eau**

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante :**

	Article	Somme TTC
<b>Fonctionnement dépenses</b>		
Dotations aux amortissements	6811	+ 2 885,80 €
Virement à la section d'investissement	023	- 2 885,80 €
<b>Investissement recettes</b>		
Virement de la section de fonctionnement	021	- 2 885,80 €
Autres	28158	+ 2 752,80 €
Concession et droits similaires	2805	+ 133,00 €

#### **11-Admission en non-valeur:**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour admettre en non-valeur, sur le budget assainissement, les titres, côtes ou produits conformément à l'état fourni par le Receveur Municipal pour un montant de :**

Années	Montant HT	TVA	Montant TTC
2010	143.43	7.88	152.05
2011	176.10	9.68	185.78
2012	40.66	2.85	43.51
<b>TOTAL</b>	<b>360.19</b>	<b>20.41</b>	<b>381.34</b>

## **12- Aménagement forestier :**

Monsieur Guy RAMBAUD présente le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2016 - 2035 sur lequel le conseil est invité à se prononcer

Ce projet comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 627,3143 ha.

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la révision de l'aménagement de la forêt communale et du programme d'actions associé selon le scénario 2.**

## **13- Adhésion à la compétence optionnelle énergie SDED : création infrastructure de charge :**

Madame Isabelle VIGNON informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, Energie SDED, a adopté la compétence optionnelle « création et infrastructure de charge » par laquelle : *Le Syndicat peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*

Le SDED propose l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune, sans charge financière. L'emplacement se situerait place de la Liberté.

Pour réaliser cet équipement, il convient de transférer à Energie SDED, par convention, la compétence « Création et infrastructure de charge ».

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour transférer à Energie SDED la compétence « Création et infrastructure de charge » prévue dans la partie II des Statuts d'Energie SDED.**

## **14- Demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :**

Dans le cadre de la loi qui oblige la commune à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps. Compte tenu des difficultés rencontrées par les collectivités pour respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

La commune a mis en place cette politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 3 périodes de 3 ans soit 9 ans sur lequel il convient de délibérer.

Concernant la bibliothèque, Madame GUIRIMAND s'inquiète de la programmation budgétaire tardive (période 3 : 2022 à 2024).

Le Maire répond qu'au moment du dépôt de l'AD'AP il y avait une incertitude sur l'emplacement des locaux, il est effet envisagé le transfert de la bibliothèque au-dessus de la crèche. L'étude est en cours et les travaux ou le déplacement suivront.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité sur la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.**

## **15- Questions diverses :**

- Monsieur HAINZELIN interroge sur l'avancement du parc d'aventure « Big Swing ». Il souhaiterait que le public soit informé sur la partie des étangs qui reste accessible à tous gratuitement. Le Maire l'informe que le parc devrait ouvrir mi-juin et qu'un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.
- Marie-Odile GUIRIMAND s'inquiète de la fin annoncée du CDDRA et demande si les élus locaux ont prévu de réagir. Le Maire a peu d'informations à ce jour. Le sujet relevant de la Communauté de Communes.
- Le Maire relate les éléments qui conduisent à la remise en question de la légitimité de la Présidente du PNRV Madame BRETTE.
- Le Maire informe l'assemblée de la naissance du petit-fils du conseiller municipal Philippe GUEUNDJIAN.
- Prochain conseil municipal lundi 11 juillet